EXEMPLAIRE REMIS À L'USAGER

N° d'imprimé : K009797725

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

DEKRA

NATURE DU CONTRÔLE	(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle technique périodique	25/08/2026	26054495

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Favorable

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ

24/02/2027

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Contrôle technique périodique

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT : S033K179

(9) RAISON SOCIALE : AUTO BILAN FRANCE

(3) COORDONNÉES : 29 Avenue Manon Cormier

33530 BASSENS

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT : 077K7008

SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
CH-562-QY (F)	02/02/2021	12/07/2012

Marque	Genre	Carrosserie
IRISBUS	TCP	CAR

(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale
VNESFR1500M014516	M3

Type/CNIT	Énergie
M30SBSTC005J914	GO

Document(s) présenté(s)

Certificat d'immatriculation

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

234711

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ÉTAT DE CHARGE : A vide
CATÉGORIE DU VÉHICULE :
Véhicule de transport en commun de personnes

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

DÉFAILLANCES MINEURES :

0.2.1.c.1.	NUMÉRO D'IDENTIFICATION, DE CHÂSSIS OU DE SÉRIE DU VÉHICULE : Documents du véhicule illisibles ou comportant des imprécisions matérielles
0.6.6.a.1.	JUSTIFICATIF DE SUIVI DES RÉSERVOIRS D'AIR : Absent ou non conforme
4.8.2.a.1.	CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (CATADIOPTRES, MARQUAGE DE VISIBILITÉ RÉFLÉCHISSANT ET PLAQUES RÉFLÉCHISSANTES ARRIÈRE) : Dispositif, position ou intensité non conforme aux exigences (Arrière)
6.2.1.a.1.	ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément endommagé (Latéral Droite Extérieur)
8.2.22.c.1.	OPACITÉ : Le relevé du système OBD indique une anomalie du dispositif antipollution, sans dysfonctionnement important Code(s) défaut(s) standard(s) relevé(s) concernant le dispositif antipollution : P209B P20A7 P2200
9.10.2.a.1.	ÉQUIPEMENTS DE SIGNALISATION ET ÉQUIPEMENTS SPÉCIAUX : Équipements de signalisation et équipements spéciaux absents ou non conformes aux exigences (Avant)

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

Opacité des fumées (≤0.87 m^{-1}) :
C1: <0.10 m^{-1} C2: <0.10 m^{-1}
Frein de service :
Efficacité globale (≥ 50%) : global: 66%
Efficacité par essieu : E1: 71% E2: 64%
Déséquilibre (< 20%) : E1: 3% E2: 2%
Frein de stationnement : Efficacité (≥ 18%) : 29%
Frein de secours :
Efficacité par essieu : indépendance des circuits
Feux de croisement (-0,5% à -2,5%) : G: -1.3% D: -1.1% h: < 0,8 m
Feux de brouillard avant (-1% à -3,5%) : G: -3.0% D: -1.7%
État de charge inférieur aux deux tiers du poids total en charge :
Véhicules de transport en commun de personnes